



MODE OPERATOIRE

« PRISE EN COMPTE DU HANDICAP »

1- Objet du mode opératoire

Ce mode opératoire décrit les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans le cadre de l'offre de formation de la Chambre d'Agriculture Des Alpes de Haute Provence (loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées).

Rappel des indicateurs Qualiopi concernés : 1, 4, 6, 9, 17, 18, 21 et 26.

2- Contact handicap et système documentaire

Le contact handicap est spécifié sur le site internet de la CA04, dans l'organigramme fonctionnel, sur les bulletins d'inscription aux formations, dans le règlement intérieur formation, et dans les contrats avec des intervenants externes. **(Aline BOUSSEAU pour CA 04)**

La prise en compte du handicap est spécifiée sur le site internet CA04, dans les bulletins d'inscription des formations et dans le règlement intérieur des formations (article II).

Si un lieu fermé de formation n'est pas aux normes handicapées, ceci est spécifié dans le programme de formation.

Le réseau des partenaires et prestataires sur lesquels s'appuie la CA04 pour faciliter l'accès/réorienter des handicapés est spécifié dans le présent mode opératoire.

Un ensemble de ressources documentaires, accessibles au contact handicap, sont stockées sur serveur (P:\DOSSIERS FORMATION\QUALIOPI\ELEMENTS DE PREUVE PAR CRITERE\CRITERE 6\CRITERE 6_INDIC 26)

3- Nature du handicap et types de réponses mobilisables

Cliquer sur les liens pour afficher les fiches détaillées :

Déficiência [Motrice](#) – [Auditive](#) – [Visuelle](#) – [Psychique](#) - [Cognitive](#)

4- Modalités de mise en œuvre

Méthodologie détaillée (source : Agefiph Région PACA)

Etape 1 – Préparer l'entrée en formation

1. Analyser la situation de la personne
2. Vérifier l'adéquation handicap / projet
3. Anticiper les aménagements et les compensations
4. Aborder la question du handicap

Cette étape doit permettre au référent handicap de la CA04 de déterminer, en toute connaissance de cause, le type d'accompagnement à mettre en œuvre pour le demandeur :

- soit étape 2 construite en interne (groupe de travail référent handicap, chargée de mission formation, responsable de stage + intervenants, prescripteur/référent du demandeur)
- soit étape 2 construite avec un/des Prestataires d'Appuis Spécifiques (groupe de travail idem + cf §6)
- soit, en fonction de la situation, réorienter le demandeur vers la MDPH (tél : 04 92 30 09 90) pour obtenir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) Email : s.gonin@mdph04.fr Site web : www.mondepartement04.fr/handicap/la-mdph.html et/ou Cap Emploi 04, 456 boulevard Saint Joseph 04100 Manosque Tél.: 04.92.70.74.60 [-site internet](#), pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle et/ou le service d'information du CRFH (tél : 04 42 93 15 50) [site internet](#)

Etape 2 – Sécuriser le parcours de formation

1. Mettre en œuvre des moyens de compensation
2. Mettre en œuvre les aménagements nécessaires et les adaptations pédagogiques
3. Assurer le suivi renforcé du stagiaire tout au long de la formation

Etape 3 – Faire le relais avec le prescripteur / référent (si existant)

5- Réseau

MDPH 04(Maison Départementale des Personnes handicapées des Alpes de Haute Provence) : structure d'accompagnement des handicapés, sous l'égide du Conseil Départemental, référente pour le conseil, l'accompagnement et la délivrance de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) Immeuble François Cuzin, 4 rue de la Grave 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél :04 92 30 09 90 [site internet](#)

Cap Emploi 04 : pour les demandeurs en recherche d'emploi [-site internet](#) – • 456 boulevard Saint Joseph 04100 Manosque Tél.: 04.92.70.74.60 secretariat@capemploi04.com

CRFH (Centre de Ressources Formation handicap) : Chargé de mettre en œuvre la PRFPH (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées) – Contact : Hélène Patry Heintz & Aline DA DALTO, référentes Paca – a-da-dalto@agefiph.asso.fr – tél : 06.25.13.74.62 [Site internet](#)

Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées) : séminaires « référents handicap », appui aux entreprises... Délégation régionale Provence-Côte d'Azur et Corse Arterparc de Bachasson bâtiment B1 rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL – [Site internet](#) Tél : 0.800.11.10.09 – [Dispositifs d'aide formations courtes](#) => condition : statut RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé) du demandeur.

6- Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS)

Pour appui méthodologique, conseils, recommandations, prêt de matériel, voire accompagnement direct du demandeur par une personne spécialisée ([liste conventionnée avec l'Agefiph](#))

Tout handicap	Maison Départementale des Personnes handicapées des Alpes de Haute Provence (MDPH) Immeuble François Cuzin, 4 rue de la Grave 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél : 04 92 30 09 90 site internet –
Handicap moteur	Pep06 Service EPCH des pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes www.pep06.fr Émergences PACA emergencespaca@orange.fr 04 92 71 08 86 ; Délégation APF des Alpes de Haute-Provence : Les Heures Claires 04100 Manosque http://www.apf04.fr tél. : 04 92 71 74 50
Handicap auditif	Urapeda Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditif 04 97 11 70 90 www.urapeda-paca.org
Handicap visuel	IRSAM-CRIADV Centre de ressources interrégional d'aide aux déficients visuels www.irsam.fr
Handicap psychique, mental ou cognitif	CIBC-CMAR Centre Inter-institutionnel de Bilan de Compétences cibc84@cmar-paca.fr Tél. : 04 90 89 20 40 ; (Psychique) Isatis (Toulon, Saint Raphaël, Brignoles, Aix, Arles, Marseille, Manosque, Digne, Nice) www.isatis.org (Mental) Ariane Méditerranée contact@ariane-mediterranee.fr Tél. : 04 94 08 39 10 (Cognitif) Émergences PACA emergencespaca@orange.fr 04 92 71 08 86